

LA SÉQUENCE EVITER REDUIRE COMPENSER (ERC) ET L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Introduction

#Atelier 4 – Institut Paris Région

Constance Berté, doctorante en aménagement

30 avril 2020

LATTS
LABORATOIRE TECHNIQUES
TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS



École des Ponts
ParisTech



FONDATION
PALLADIO
100 ANS

DÉFINITION DE LA SÉQUENCE **EVITER RÉDUIRE COMPENSER**

« La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. »

(CGDD, 2017)

DÉFINITION DES TERMES DE LA SÉQUENCE

Évitement

**Ou mesure de suppression
Absence d'impact**

« mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait » (MTES/CGDD, 2013)

- Évitement lors du choix d'opportunité
- Évitement géographique
- Évitement technique

Réduction

« mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation. » (MTES/CGDD, 2013)

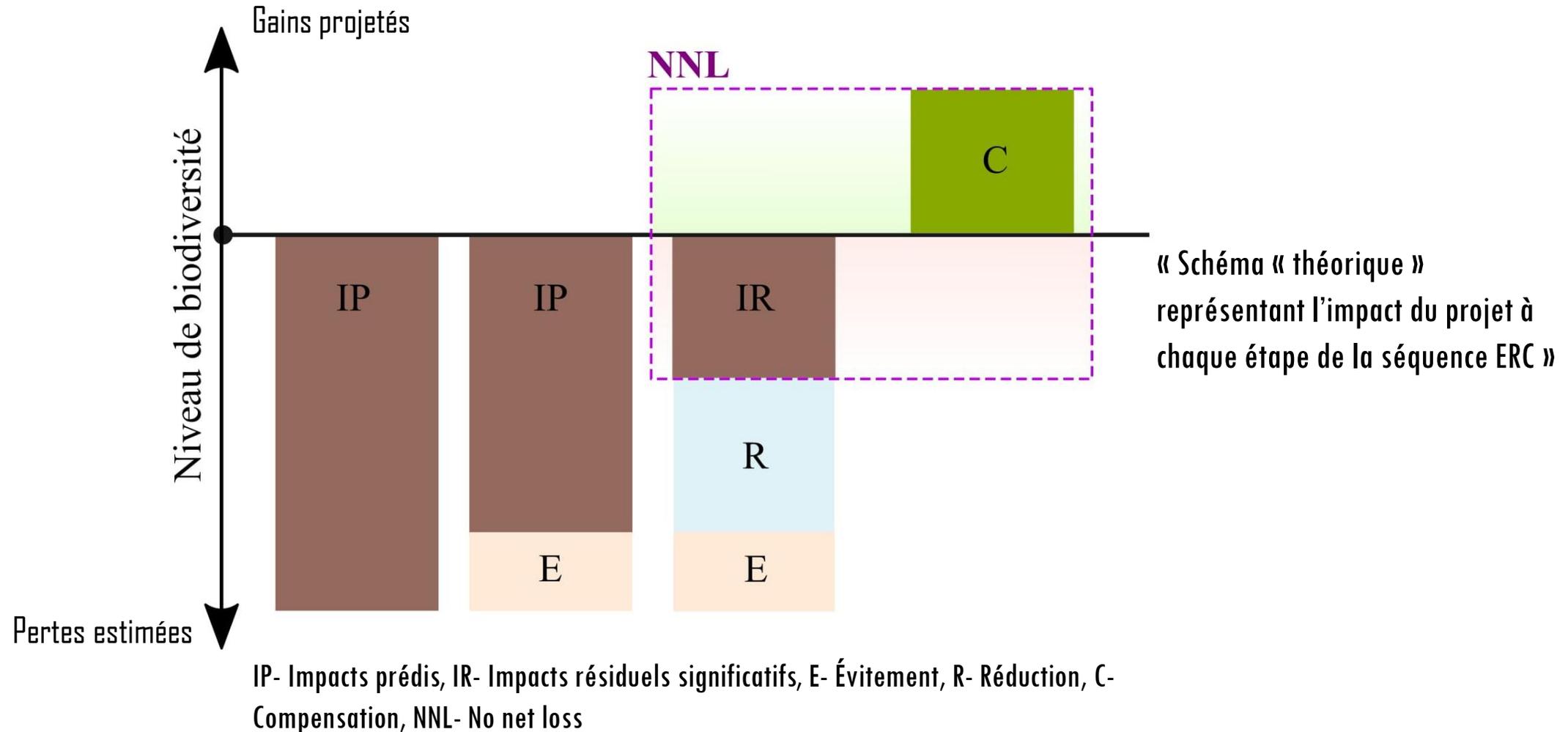
- Adaptation géographique du projet
- Adaptation technique
- Adaptation temporelle

Compensation des impacts résiduels

Mesure pour contre-balancer les atteintes à la biodiversité « occasionnées par la réalisation d'un projet de travaux ou d'ouvrage ou par la réalisation d'activités ou l'exécution d'un plan, d'un schéma, d'un programme ou d'un autre document de planification. » (Article L. 163-1, code de l'environnement)

- Restauration ou réhabilitation
- Création de milieux / renaturation
- Évolution des pratiques de gestion (si gain écologique substantiel et gestion pérenne)

OBJECTIF D'ABSENCE DE PERTE NETTE (NO NET LOSS)



QUELQUES-UNS DES PRINCIPES DE LA COMPENSATION

Equivalence

Obtenir un milieu de qualité équivalente ou supérieure au milieu impacté.

Efficacité

Assortir la réalisation des mesures d'objectifs de résultats et élaborer des modalités de suivi.

Additionnalité

Réaliser des mesures qui confèrent de nouvelles fonctionnalités et qui ne substituent pas aux politiques publiques existantes.

Proximité (spatiale et temporelle)

Dans le cas de compensations en nature, les compensations doivent-être réalisées de préférence in-situ, sinon au plus proche des impacts. Limiter les délais.

Faisabilité

Veiller à bien choisir le site de compensation, définir les objectifs et être en mesure d'assumer les coûts pour y parvenir.

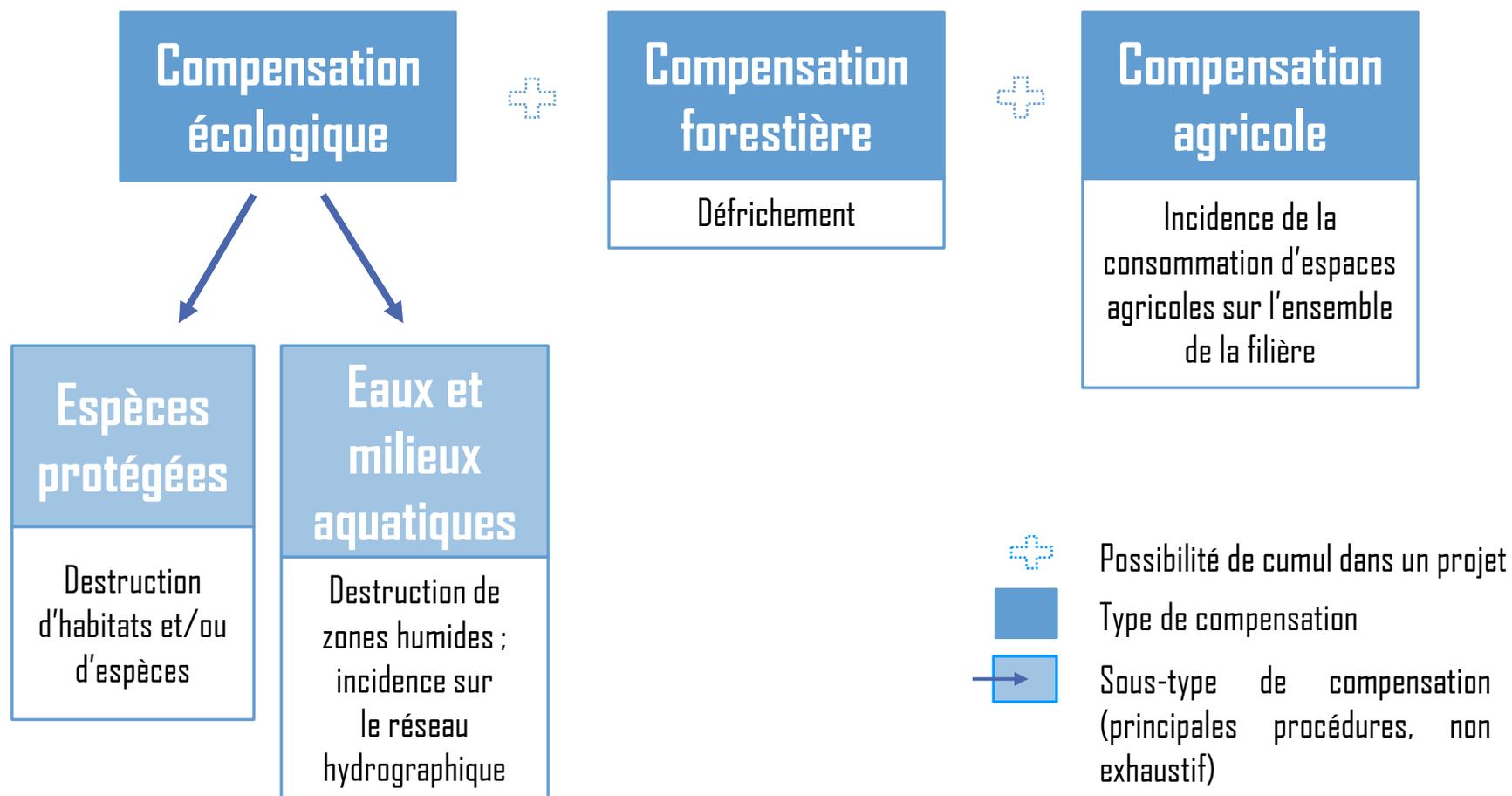
Pérennité

Les mesures compensatoires doivent s'inscrire dans la durée (effectives pendant toute la durée des impacts).

PROCÉDURES CONCERNÉES

Type de compensation	Procédure	Référence (articles juridiques)
Compensation écologique	Evaluation environnementale (plans et programmes)	L.122-4 et L.122-6 du Code de l'environnement (CE) R.122-19 et R.122-20 (CE)
	Evaluation environnementale (projets) – étude d'impact	L.122-1 et L.122-3 (CE) R.122-4 et R.122-5 (CE)
	Autorisation environnementale <ul style="list-style-type: none"> • Dérogation « espèces protégées » • Autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau • Evaluation des incidences « Natura 2000 » • Autorisation, déclaration ou enregistrement au titre des « ICPE » 	L.181-1 et L.181-2 (CE) L.411-2-4 ^o (CE) L.214-3 et R.214-1 (sqq) (CE) L.414-4 et R.414-19 (sqq) (CE) L.512-1, L.512-7 ou L.512-8 (CE)
Compensation forestière	Régime d'autorisation préalable (au défrichement)	L. 341-1 et 6 du Code forestier
Compensation agricole	Etude préalable et mesures de compensation agricole	L. 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime

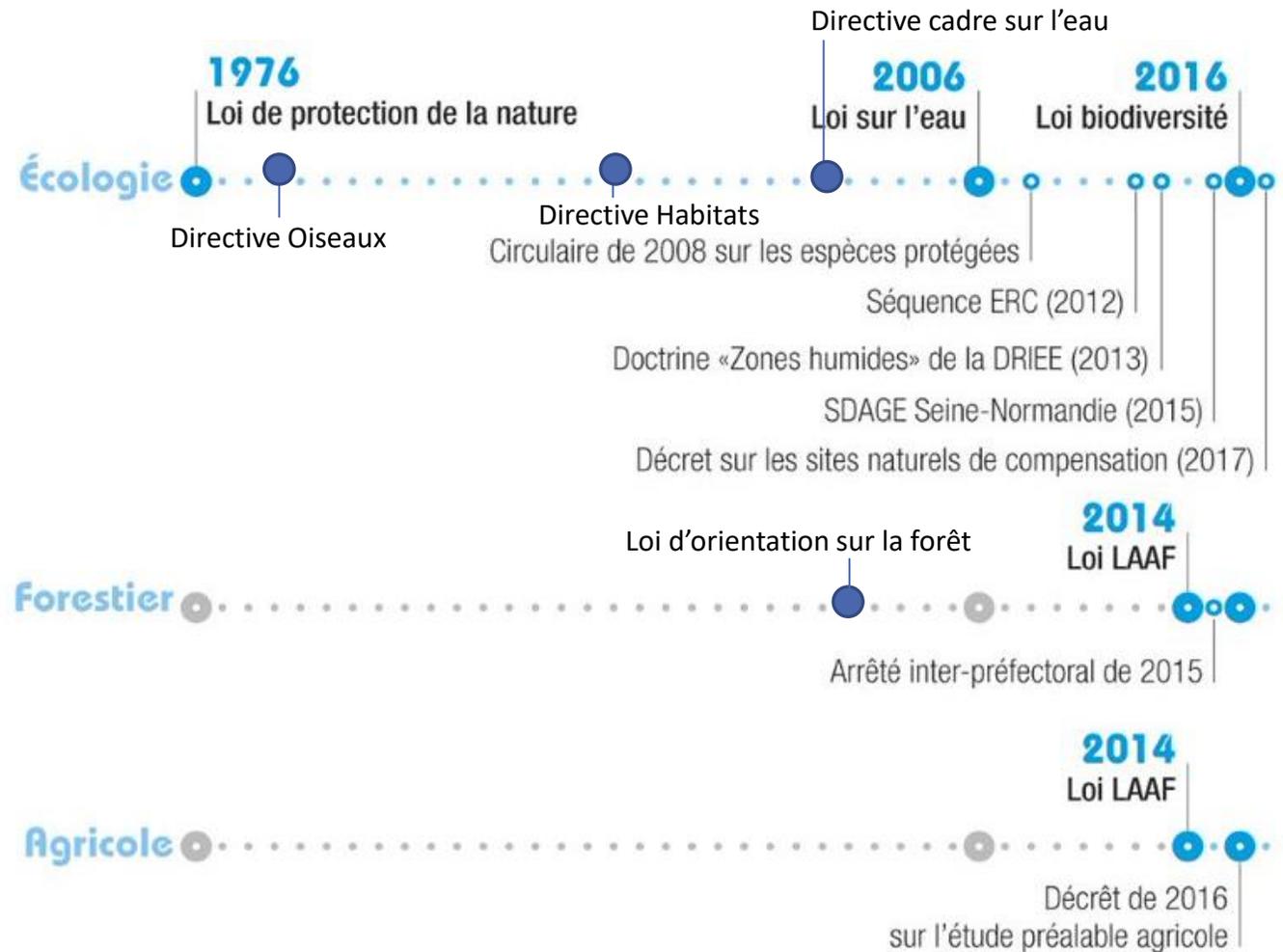
TROIS COMPENSATIONS



DES MODALITÉS DIFFÉRENTES SELON LES COMPENSATIONS

	TYPE DE COMPENSATION			
	COMPENSATION ÉCOLOGIQUE		COMPENSATION FORESTIÈRE	COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE
	ESPÈCE PROTÉGÉE	EAU ET MILIEU AQUATIQUE		
FORME	Nature	Nature	Nature / financière	Nature / financière / projets
DÉFINITION DE L'ÉQUIVALENCE	Proximité Même région bio-géographique ou même aire de répartition	Proximité Même bassin versant Mêmes fonctionnalités	Proximité Mêmes fonctions économiques, écologiques et sociales	Mesurer la perte d'un terrain sur l'ensemble de l'économie agricole (amont et aval)
MODE DE CALCUL	Ratio surfacique prédomine (au moins de 1 pour 1 en Ile-de-France) Ratio varie selon des critères écologiques	Surface au moins égale à la surface impactée voire supérieure si pas mêmes fonctionnalités (souvent minima de 150%)	Coefficient multiplicateur pour estimer la surface à compenser (au moins 3 en IDF si document de gestion durable) Calcul standardisé en cas de compensation financière	Modalité de calcul variable selon les régions En IDF, définition d'un montant plafond (fixé à 17 685 € /ha pour la grande culture) qui correspond à la perte pour la filière
COÛTS	Variable	Forte variabilité	Prix plus cadré	Prix plus cadré
MISE EN ŒUVRE (FRANCILIENNE)	Gestion directe / indirecte	Gestion directe/indirecte	<ul style="list-style-type: none"> Gestion directe / indirecte Bourse de travaux forestiers Stratégie de mutualisation Compensation financière (notamment pour les faibles surfaces) 	<ul style="list-style-type: none"> Participation au financement d'une filière, d'un projet agricole Abondement au fonds régional de compensation agricole

DES DISPOSITIFS QUI SE PRÉCISENT AU COURS DU TEMPS

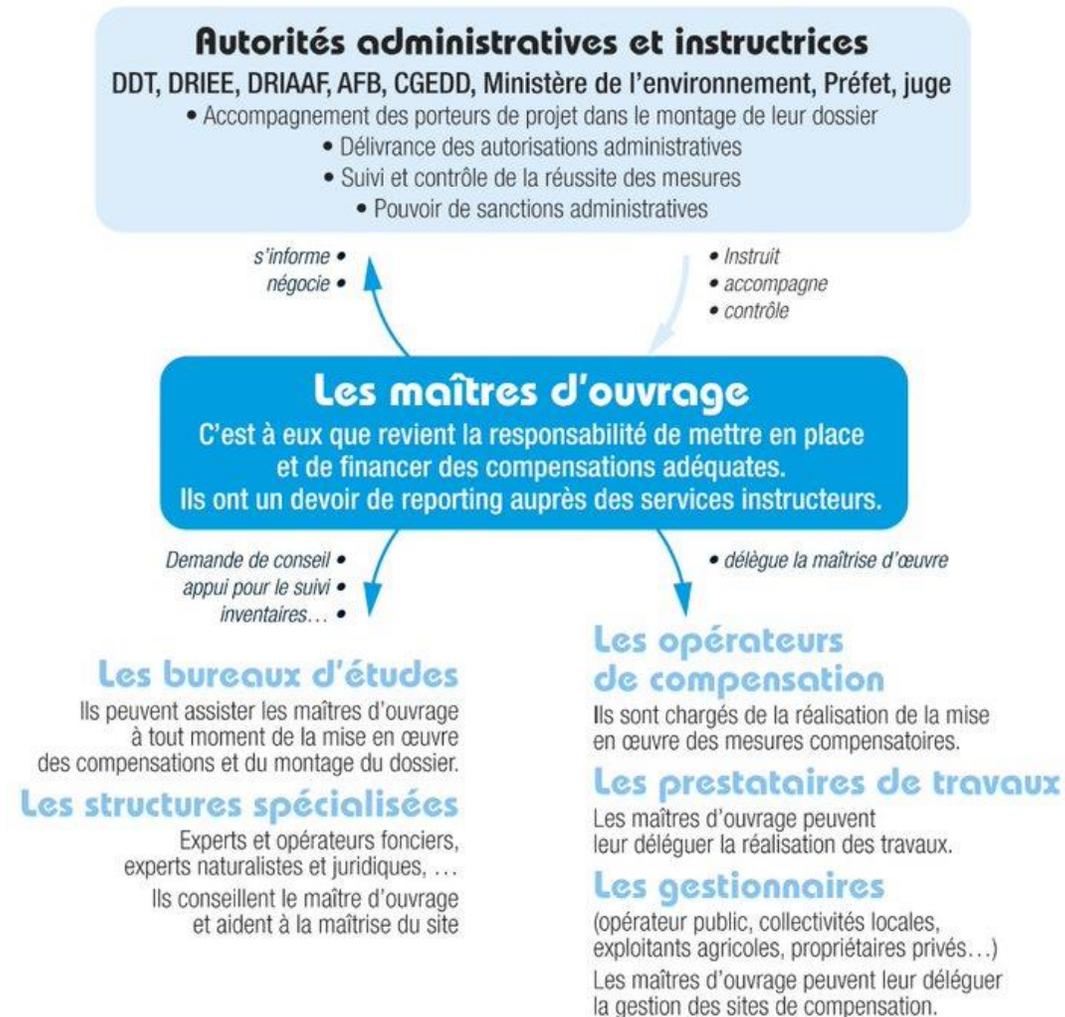


Réalisation : C. Berté et A. Lang, 2017 © ORF

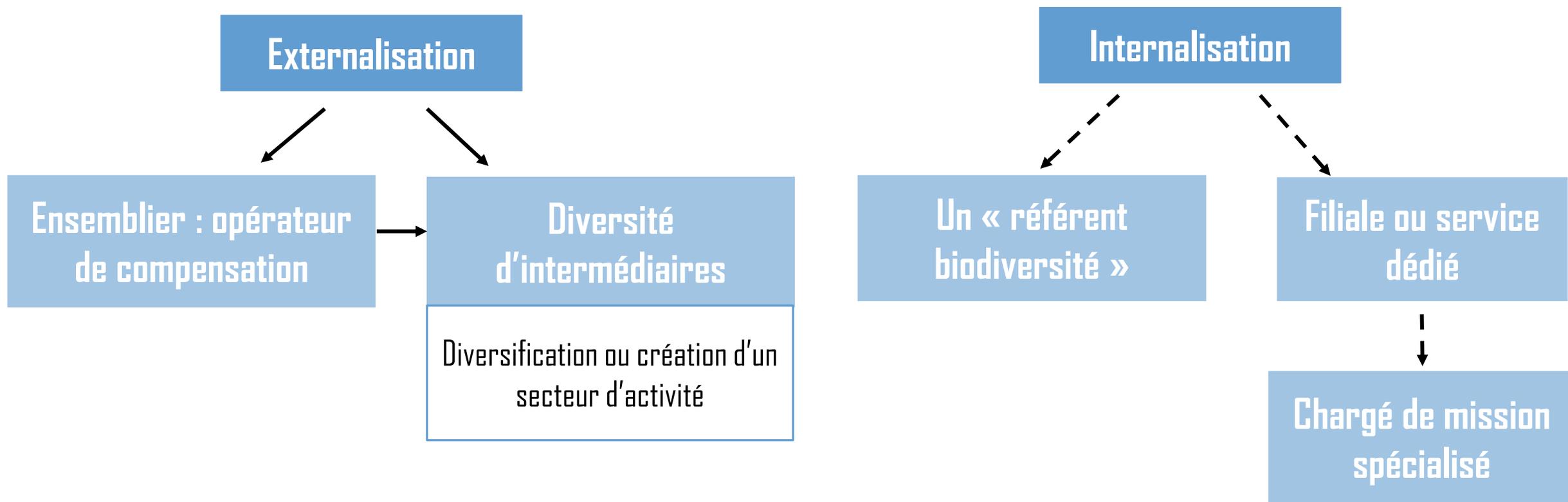
Sources : notes de DRIEE, DRIAFAF, EPFIF (2017), Ministère de l'Environnement (guide séquence ERC, 2013)

LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME D'ACTEURS

Schéma des acteurs mobilisés par le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de la séquence ERC



UNE PROFESSIONNALISATION / UNE MISE EN MARCHÉ



---> Stratégie complémentaire chez certains maîtres d'ouvrage

TENTER DE DÉFINIR L'ARTIFICIALISATION

« tout processus impliquant une perte d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF), conduisant à un changement d'usage et de structure des sols »

France Stratégie

Transformation des
caractéristiques du sol
Imperméabilisation des sols

Changement d'usage des
sols, de destination

Consommation
d'ENAF
Étalement urbain

DE LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS AU ZAN

- Une réflexion ancienne...

Lutte contre l'étalement urbain, densification,
préservation des terres agricoles, protection des sols ...

- ... une (re)mise à l'agenda politique récente

2018 : plan Biodiversité

Comité pour l'Économie Verte

Rapport France Stratégie

2019 : Instruction Gouvernementale relative à
l'engagement de l'État en faveur d'une gestion
économe de l'espace

Observatoire de l'artificialisation des sols

GT interministériel (en cours)

« Axe 1 - Reconquérir la biodiversité dans les territoires

Objectif 1.3 - Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette

L'étalement urbain et l'artificialisation des sols, en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité. Les politiques d'urbanisme et d'aménagement commercial seront revues afin **d'enrayer l'augmentation des surfaces artificialisées** (bâtiments, infrastructures de transports, parkings, terrains de sports...), de favoriser un **urbanisme sobre en consommation d'espace** et **d'améliorer la mise en œuvre de la séquence « éviter – réduire – compenser »**. »

Extrait du plan Biodiversité

QUELLE RELATION ENTRE ERC ET ZAN ?

- Quelle application opérationnelle ?
- Une 4ème compensation ?
- Transposer la séquence ERC au ZAN ?



Eviter	Réduire	Compenser
<ul style="list-style-type: none">• Renouvellement urbain / Réaménager des espaces déjà artificialisés (friches, espaces/logements vacants...)• Désimperméabiliser (espaces verts en pleine terre, sols perméables...)• Densifier	<ul style="list-style-type: none">• Adapter le tissu urbain (développer la transparence écologique des opérations, les continuités écologiques, les surfaces de pleine terre...)	<ul style="list-style-type: none">• Renaturer (déconstruire, dépolluer, réaliser des travaux de génie écologique...)

ERC, UN LEVIER POUR LE ZAN ?

Principes	Quelques évolutions dans l'application d'ERC et/ou difficultés constatées
Compréhension dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif technique, niveau variable d'expertise et de connaissance des maîtres d'ouvrage et de leurs intermédiaires • Augmentation globale de la qualité des dossiers • Procédures mieux intégrées comme la compensation forestière
Anticipation	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte inégale d'ERC dès l'amont de la conception du projet (de la phase d'évitement notamment) • Souvent identification de solutions techniques pour réduire
Cohérence entre les réglementations	<ul style="list-style-type: none"> • Cas de mutualisation des différentes compensations • Articulation parfois conflictuelle des différentes mesures compensatoires
Pérennité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la BD GéoMCE => l'étendre aux compensations agricoles et forestières ? • Suivi et contrôle souvent faibles des mesures (manque de moyens des services de l'Etat) • Incertitude entoure le résultat et la fonctionnalité des mesures compensatoires • Foncier, une ressource finie

Source: thèse de C.Berté (2020)

- Anticiper les choix d'aménagement du territoire
- Type et localisation de mesures compensatoires

LA SÉQUENCE EVITER REDUIRE COMPENSER ET L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Introduction

#Atelier 4 – Institut Paris Région

constance.berte@enpc.fr

30 avril 2020

LATTS
LABORATOIRE TECHNIQUES
TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS


ITTEGOP
Infrastructures
de transports terrestres
écosystèmes et paysages



École des Ponts
ParisTech



ORF
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DU FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE
**FONDATION
PALLADIO**
100 ANS
AGIR POUR LA CONSTRUCTION DE LA VILLE DE DEMAIN